

Synthèse de la réunion publique

19 décembre 2013 – Massy

Qui paie quoi ?

L'économie du grand stade et les engagements publics

Résumé de la réunion

La réunion publique organisée le 19 décembre à Massy a rassemblé 130 participants autour de la question des enjeux financiers liés au projet de grand stade. La réunion a compté 21 prises de parole de la salle (certains participants intervenant à plusieurs reprises).

La réunion a porté sur certains enjeux généraux de société (sport-spectacle et sport de proximité, utilité sociale des investissements, nécessité d'investir même en l'absence de grands projets, etc.).

Des positions divergentes sont apparues :

D'un côté des personnes attendant du projet un fort effet dynamiseur pour le territoire, et insistant sur l'utilité sociale du sport

De l'autre des personnes réservées voire opposées au projet, jugé inutile socialement et porteur d'un projet contestable de surconsommation

D'autres enjeux sociaux ont également été discutés : qualification ou précarité des emplois, importance des « VIP » dans l'économie du projet.

Des problématiques récurrentes depuis le début du débat ont été abordées (: impact sur le Stade de France, éventuelle concurrence entre les lieux de spectacle franciliens ou entre les zones commerciales essonniennes,

Les maîtres d'ouvrage ont rappelé leurs réponses.

D'autres points ont émergé :

– L'hypothèse d'une localisation du stade à Toulouse, que la FFR juge cependant peu pertinente en raison de la position centrale de la région parisienne et de la nécessité pour les populations du Nord et de l'est du pays d'accéder aux matches du XV de France

– Les interrogations sur les impacts environnementaux du projet sur le bois de Saint-Eutrope, la maîtrise d'ouvrage indiquant qu'au contraire le projet permettrait une mise en valeur de cet espace remarquable.

Concernant le financement, des questions ont porté sur le montant global de l'investissement et notamment des coûts pris en charge par les collectivités, que certains jugent trop élevés.

La garantie publique apportée par le Conseil général de l'Essonne a également suscité des questions. Les collectivités ont insisté d'une part sur le caractère soutenable du projet pour leurs finances, d'autre part sur l'utilité publique du projet au-delà du sport et sur ses retombées attendues pour tout le cône sud francilien.



A la lumière de l'exposé de Pascal Asselin, économiste de la construction, la réunion a mis en évidence la nécessité de veiller tout au long du projet au respect des coûts prévisionnels, ce qui implique un suivi permanent et l'anticipation des éventuels écueils, dans le cadre d'un calendrier global cohérent et réaliste.

Depuis la tribune, Didier Brisebourg a ensuite rappelé les raisons de l'opposition d'Attac au montage annoncé, jugeant notamment trop importants les engagements publics pour un projet privé, soulignant le contexte de crise et la nécessité de donner la priorité aux projets socialement utiles



Un débat sur des enjeux de société

Certains participants voient dans le projet une priorité au sport-spectacle par opposition au sport de proximité. Les maîtres d'ouvrage et d'autres participants ont une analyse tout à fait opposée : le projet est bien d'intérêt public.

Certains élus et militants associatifs ont placé le débat au niveau d'enjeux généraux de société et dans les termes suivants : faut-il promouvoir le sport-spectacle au détriment du sport de proximité ? Un tel investissement est-il prioritaire par rapport à d'autres actions socialement plus utiles ? Est-il normal que les pouvoirs publics attendent un tel projet pour décider d'investir dans les transports du quotidien ?

En réponse, les maîtres d'ouvrages ont fortement insisté sur l'utilité sociale du sport, et réaffirmé leur conviction que le projet était nécessaire :

- à l'exercice des missions de service public de la fédération française de rugby (FFR), dont le développement et le soutien du rugby amateur ;
- au développement économique du centre-Essonne, donc au rééquilibrage entre emploi et population (ainsi qu'au développement des ressources fiscales pour les collectivités¹) ;
- à l'accélération des investissements dans les transports, pour lequel le stade produirait un effet de levier.

Un cadre d'un club de rugby a démenti l'idée selon laquelle son association, bien qu'importante (le Rugby-Club Massy-Centre-Essonne comprend 700 licenciés), s'inscrirait dans une logique de sport-business. Il rappelle au contraire le rôle important du sport comme facteur d'intégration sociale.

D'autres participants, issus notamment du monde économique, ont appuyé les maîtres d'ouvrage dans leur analyse, estimant que le territoire essonnien nécessitait un projet emblématique capable de « tirer » son développement. Le stade serait également une « vitrine » renforçant l'attractivité du territoire, y compris à l'étranger.

La divergence entre les points de vue s'illustre par une différence d'appréciation quant à la comparaison établie avec le Gépôle.

Pour les partisans du projet, le grand stade et le pôle d'activités basés sur la génétique résultent de processus que l'on pourrait comparer, à savoir la rencontre entre la volonté d'un acteur privé et celle de collectivités souhaitant développer leur territoire.

Pour les opposants au contraire, le Gépôle est un exemple de développement socialement utile, à la différence du projet de grand stade, basé sur « le spectacle et l'argent ».

¹ Les maîtres d'ouvrage estiment la plus-value économique du projet pour le territoire à 25 M€. Les recettes fiscales générées seraient de l'ordre de 4,5 M€ au démarrage du projet, 13 à 14 M€ à terme.



Des préoccupations éthiques et sociales partagées

Les participants réservés sur l'opportunité du grand stade, se sont réclamés de préoccupations éthiques et sociales. A la tribune, Dominique Brisebourg (ATTAC Centre-Essonne) est allé dans le même sens.

Le « naming² » s'est ainsi trouvé critiqué, en ce qu'il donnerait une visibilité à des sociétés présentées comme peu vertueuses sur le plan civique, social ou environnemental.

La FFR a laissé à chacun le soin d'apprécier ce point et rappelé que les ressources issues du « naming » permettent de réduire le montant de l'emprunt : la pratique permet donc à la fédération d'économiser des sommes qu'elle pourra réinvestir dans ses missions de service public.

Les mêmes participants « opposants » ont fait état de leur crainte de voir les constructeurs du stade recourir aux travailleurs détachés, donc sans payer de charges sociales en France.

Ils souhaitent que le maître d'ouvrage s'engage à interdire une telle pratique au constructeur qu'il choisira.

Plus globalement, ils dénoncent la précarité des emplois créés, qu'il s'agisse du personnel intermittent lors des événements ou des employés des commerces qui seraient développés alentour.

Les maîtres d'ouvrage se déclarent très attentifs au problème des travailleurs détachés qui font par ailleurs en ce moment l'objet de négociations européennes.

Selon eux le stade créerait 1500 emplois pendant la construction, 120 permanents pendant l'exploitation, 1800 plus intermittents pendant les matches et 8 000 à 10 000 à terme dans les activités alentour.

Les postes créés ne résuleraient pas de déplacements ou de destruction d'emplois ailleurs (auxquelles les élus, très attachés aux activités de leur commune sont très attentifs) mais de créations « nettes ».

Ils comporteraient certes des emplois d'exécution, mais aussi, à travers par exemple le cluster du sport ou les activités culturelles, des emplois plus qualifiés, le tout correspondant assez bien à la sociologie diverse du territoire...

Certains se sont émus de l'importance des places des « VIP » dans l'économie du projet. Principalement achetées à un prix élevé par les entreprises, ces places s'accompagnent de prestations complémentaires (repas, cocktails) renforçant leur intérêt pour l'exploitant du stade.

Pour certains, ce modèle va à l'encontre d'un sport populaire.

S'il confirme le caractère vital pour l'équipement de ces places à forte valeur ajoutée, le maître d'ouvrage réfute toute exclusion des publics plus modestes.

² Une entreprise privée donne son nom à un stade ou une compétition sportive en échange d'une contrepartie financière. Exemple, en rugby, l'Aviva Stadium de Dublin.



Au contraire, précise-la FFR, le business-plan du stade pourrait reposer sur une capacité de 60 000 places : en proposer 80 000 permet justement d'accueillir les spectateurs achetant leur billet à 5 ou 10 €.

Questions sur l'utilité du débat

Un participant, issu du même groupe d'opposants s'interroge sur la portée du débat public bien qu'il salue le caractère démocratique de la procédure.

Beaucoup d'argent a déjà été investi dans les études sur le projet et les terrains nécessaires ont déjà été acquis par les collectivités : ceci ne signifie-t-il pas que le projet est déjà décidé, avant la tenue d'un débat pourtant censé aborder son opportunité ?

La CPDP rappelle que le projet soumis au débat est loin d'être figé et comporte de grandes zones d'incertitude, (Par exemple capacité à réunir les fonds, décisions de l'État et de la collectivité régionale). À ce point rien n'est donc décidé et le débat arrive donc bien au bon moment.

Dans l'histoire du débat public CNDP, 1/3 des débats ont conduit à la poursuite en l'État de projets, 1/3 à leur abandon, 1/3 à des modifications très significatives.

Les collectivités maîtres d'ouvrage précisent que, dans l'hypothèse où le projet ne serait pas réalisé, le foncier acquis serait alors utilisé pour d'autres projets de développement.

Une question proche est posée par un participant : si le projet n'était pas réalisé, les investissements prévus dans les transports seraient-ils tout de même entrepris ?

Localisation, concurrence des équipements et des territoires : des questions et réponses récurrentes

S'agissant de la concurrence avec le stade de France, les personnes très réticentes par rapport au projet ont indiqué leur préférence pour une renégociation du contrat entre les fédérations sportives et le Stade de France, afin notamment de rendre à la FFR une plus grande part du revenu tiré des hospitalités.

Selon ces participants, rester au Stade de France éviterait d'une part d'investir dans un nouveau stade jugé inutile, d'autre part de causer des problèmes financiers au stade de Saint-Denis.

la FFR a démenti l'idée selon laquelle le Stade de France serait en difficulté financière et a souligné au contraire le fait que si l'on fait bien les calculs, le stade de France est largement amorti et rapporte à l'État, notamment en taxes diverses, plus qu'il ne lui a coûté.

Elle a insisté sur son impératif d'autonomie, que ne lui permet pas le Stade de France où le football est prioritaire.



Localisation du stade : débat sur la possibilité de s'implanter à Toulouse

Des participants ont porté des réserves sur la localisation du stade, regrettant la concentration des équipements en Île-de-France.

Un participant parle ainsi d'une « surdensification », qui condamnerait durablement l'Île-de-France à devoir rattraper son manque de transports à mesure que s'y concentrent activités et population.

Aussi une localisation à Toulouse a-t-elle été suggérée.

La maîtrise d'ouvrage s'est d'abord interrogée sur la question de savoir s'il fallait faire porter aux espaces aujourd'hui les moins bien équipés la responsabilité de la surdensification de la région sans son ensemble.

Raisonner ainsi, ce serait entériner les écarts existants et les inégalités actuelles entre territoires en île de France et condamner à l'immobilisme les moins bien lotis.

La FFR et certains participants jugent sympathique mais peu pertinente l'hypothèse de Toulouse ou d'une implantation très au Sud

D'une part, l'accès en serait difficile depuis certaines régions françaises (et le Royaume-Uni, ajoute un participant britannique).

D'autre part, compte tenu de ces difficultés d'accès, la capacité devrait être réduite, d'où une division par deux des recettes attendues par la fédération.

Celle-ci rappelle son objectif de développer le rugby dans toute la France, et pas seulement dans ses bastions traditionnels.

La potentielle concurrence des lieux de spectacle en Île-de-France est également revenue dans l'échange : comme lors des réunions précédentes, la FFR a fortement nuancé cet aspect, tant les jauges des différentes salles sont incomparables.

De même, les collectivités territoriales ont une nouvelle fois été amenées à répondre à l'hypothèse d'une concurrence des zones commerciales en centre-Essonne :

Elles démentent d'abord avoir un projet urbain autour du stade centré principalement sur une identité commerciale.

Au contraire cette identité reposerait avant tout sur les éléments touchant à la richesse des espaces naturels au voisinage du site (bois de Saint-Eutrope), afin de mieux intégrer ceux-ci à la ville.

Les maîtres d'ouvrage insistent ensuite sur la nécessaire complémentarité des zones d'activité en Essonne, et non leur concurrence.

La zone adossée au stade serait quant à elle d'une taille non gigantesque, et proposerait des activités dans une gamme plutôt haute.



Une question a également porté sur les impacts environnementaux du grand stade, notamment sur le Bois de Saint-Eutrope considéré par les maîtres d'ouvrage comme un élément structurant l'identité du projet urbain.

Le maître d'ouvrage a répondu en renvoyant à l'étude déjà réalisée en la matière (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/docs/documents-mo/gdstaderugby-document-mo-expertise-faune-flore-alisea.pdf>) et en indiquant qu'il procéderait aux études complémentaires nécessaires pour que le projet soit exemplaire en termes de développement durable

Rappelons que cette question est un des sujets de la réunion thématique qui aura lieu à Evry.



Enjeux financiers : interrogations sur le montant de l'investissement public et sur d'éventuels dépassements de coûts

Concernant le financement du stade, des questions ont porté sur le montant global de l'investissement et notamment des coûts pris en charge par les collectivités.

Si les 600 M€ financés par la FFR sont bien identifiés³, de même que les 118 M€ investis par les collectivités dans les infrastructures de desserte, le chiffrage des améliorations des transports lourds (RER) reste à effectuer.

(NDLR : C'est un des points évoqués à Bretigny et qui justifient les études complémentaires annoncées par la région)

Certains, parmi les opposants au stade cités plus haut, ont estimé que la part financière assumée par les collectivités restait trop élevée pour un projet bénéficiant selon eux avant tout à la FFR.

Ils estiment par exemple que la passerelle au-dessus de l'A6 ne serait utilisée que par les spectateurs du grand stade.

Les collectivités maîtres d'ouvrage ont réfuté une telle affirmation en rappelant que le projet, d'intérêt général, dépasse le simple équipement sportif pour proposer un aménagement d'ensemble bénéficiant à tout le cône sud francilien.

La passerelle serait ainsi utilisée pour desservir certes le stade, mais aussi l'ensemble du nouveau quartier qui y serait associé.

En réponse à la crainte d'un participant rappelant ses attentes sur le « ring » des Ulis, les travaux sur la RN118 et le transport en site propre Massy-Courtaboeuf, les collectivités ont également rappelé que les montants cités ne représenteraient rien d'exorbitant au regard de leur capacité d'investissement annuelle. (Il faut raisonner au demeurant sur plusieurs années)

Elles démentant par conséquent la crainte d'une « cannibalisation » des investissements publics au détriment d'autres territoires essonniers.

Un rappel a été fait : Les 118 M€ d'euros d'investissement dans les infrastructures d'accès seraient financés pour moitié par les collectivités et pour l'autre moitié au titre du contrat de plan État-Région.

La garantie publique apportée par le Conseil général de l'Essonne a également suscité quelques observations.

Le Président du Conseil général a rappelé que la collectivité avait l'habitude d'apporter de telles garanties à des opérateurs privés dès lors qu'ils présentent une activité non lucrative et d'intérêt

³ La FFR a rappelé la structure de ce financement : 200 M€ sur ses fonds propres (dont le programme de « debentures ») et 400 M€ d'emprunts, éventuellement réduits grâce au « naming ». Les annuités d'emprunt sont estimées à 57 M€/an. La FFR pourrait éventuellement envisager d'ouvrir la propriété du stade à des actionnaires extérieurs, mais conserverait dans tous les cas le contrôle de l'équipement.



public (sociétés HLM, associations d'économie sociale et solidaire, société d'économie mixte du Génopôle).

Acteur à qui l'État affecte une mission de service public, la FFR est incontestablement apte à recevoir un tel soutien du Conseil général, d'autant que sa santé financière à long terme rend faible le risque d'une défaillance de sa part.

A la lumière de l'exposé de Pascal Asselin, économiste de la construction, la réunion a mis en évidence la nécessité de veiller tout au long du projet au respect des coûts prévisionnels, ce qui implique un suivi permanent et l'anticipation des éventuels écueils, dans le cadre d'un calendrier global cohérent et réaliste.

Prévenir les dépassements de coûts nécessite l'établissement d'un programme extrêmement détaillé, et l'appui par une expertise performante et indépendante : autant de critères de réussite dont se prévaut la FFR.

La fédération ajoute qu'en matière de dépassement de coût, l'intégralité du risque sera supportée par le constructeur du stade, qui devra s'engager sur le programme précis et le prix définis au départ dans le cadre d'un contrat de construction-conception-promotion.

La FFR rappelle s'être entourée de bureaux d'études et de conseils renommés. Par ailleurs, l'absence d'aléa sportif (le XV de France joue chaque année et attire les spectateurs quels que soient ses résultats) est un atout en matière de prévention des risques financiers.

Les intentions de l'État et de la Région restent à préciser

Des partisans du projet estiment qu'un soutien de l'État et de la Région est indispensable à la réussite du projet. Les représentants des collectivités jugent ce soutien probable, dans la mesure où le projet vise des objectifs que partagent également ces institutions, en matière d'aménagement du territoire notamment.

Une élue régionale rappelle quant à elle que le projet est compatible avec le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) voté le 18 octobre dernier.

Il lui semble néanmoins indispensable d'anticiper la question des transports et de développer la formation afin de favoriser l'emploi local.

Elle s'interroge sur les liens du projet avec le mouvement sportif essonnien, souhaitant que le grand stade soit un équipement accessible et favorisant le lien social.